



Genève, le 30 juin 2011

Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse de la Cour des comptes (2 pages)

Cour des comptes: présentation de deux nouveaux rapports :

Gestion des indemnités en Ville de Genève

Gestion des identités numériques et des autorisations à l'Etat de Genève

Concernant la gestion des indemnités, primes et débours de la Ville de Genève, la Cour a notamment constaté une absence de réglementation fiable. Il en résulte une application non homogène et une utilisation inappropriée des règlements par plusieurs services entraînant des inégalités de traitement entre collaborateurs. La Cour a émis des recommandations, toutes approuvées par les autorités municipales, visant à refondre le système des indemnités, primes et débours ceci dans un but de simplification du système de rémunération, un allègement du temps administratif dévolu à la gestion des indemnités et de restauration d'une égalité de traitement.

Concernant la gestion des identités numériques et des autorisations à l'Etat de Genève (GINA), la Cour a notamment constaté qu'un travail important a été effectué dans un environnement complexe. Cependant, il est nécessaire d'améliorer la gestion des identités et des autorisations afin de maintenir une sécurité adéquate en prévision de l'évolution de l'environnement technologique et des besoins de l'administration. La Cour recommande un mandat d'étude à court terme permettant de déterminer s'il convient de maintenir GINA en la faisant évoluer ou de migrer vers une solution alternative. Les rapports sont librement disponibles sur <http://www.ge.ch/cdc/>.

1) Gestion des indemnités, primes et débours de la Ville de Genève

En 2009, le montant des indemnités, primes et débours en Ville de Genève s'est élevé à 20.2 millions concernant 4'894 personnes (employés, temporaires, stagiaires et autres). Une prime exceptionnelle de 3.5 millions concernant 3'366 personnes est comprise dans ces montants. Pas moins de 168 rubriques ont été utilisées, pour un montant total de 16.7 millions. Considérant l'entrée en vigueur du nouveau statut du personnel et de l'ancienneté des bases réglementaires, la Cour des comptes s'est autosaisie d'une mission relative à la gestion et au traitement des indemnités, primes et débours versés au personnel de la Ville de Genève afin de déterminer si les principes de légalité et de l'emploi judicieux et économique des moyens sont appliqués. L'audit de la Cour des comptes a examiné les indemnités, primes et débours dans un échantillon représentatif touchant l'ensemble des départements de l'administration municipale.

Un travail considérable a été effectué par la Cour pour tenter de retrouver les sources qui sont à l'origine des 168 rubriques concernant les 9 primes, 113 indemnités et 46 débours divers existant en ville de Genève. Malgré ce travail, la réglementation concernant 37 rubriques et totalisant 1.5 million n'a pas pu être fournie à la Cour.

Le problème majeur de l'administration municipale tient à une absence de réglementation fiable et connue de tous, dès lors que les règlements internes, décisions du Conseil administratif et autres processus approuvés ne font pas l'objet d'un inventaire mis à la disposition des intéressés, ceci contrairement tant aux sollicitations des élus que des exigences du nouveau statut et de son règlement d'application.

Les conséquences de cette situation réglementaire floue sont une application non homogène et une utilisation inappropriée des règlements par plusieurs services entraînant des inégalités de traitement entre collaborateurs.

Suite à une longue liste de constats, la Cour a émis des recommandations visant à refondre le système des indemnités, primes et débours ceci dans un but de simplification du système de rémunération, un allègement du temps administratif dévolu à la gestion des indemnités et de restauration d'une égalité de traitement. Elle devra aboutir à la mise en place d'une réglementation et d'outils adaptés aux activités de la ville de Genève.

Consciente que cette refonte demandera du temps, la Cour a également proposé des recommandations pouvant être mises en place sans attendre comme la gestion numérique des dossiers, l'inclusion des avantages en nature dans le certificat de salaire et la suppression des forfaits d'heures supplémentaires, contraires au statut actuel.

Les autorités compétentes de la ville de Genève ont approuvé les 17 recommandations de la Cour des comptes et s'apprêtent à les mettre en application.

2) Gestion des identités numériques et des autorisations à l'Etat de Genève (GINA)

La Cour a identifié la gestion des identités numériques et des autorisations comme objet d'audit notamment en raison du nombre d'applications à l'Etat de Genève, du projet AeL avec 250'000 utilisateurs potentiels ainsi que des exigences élevées en termes de sécurité.

La gestion des identités numériques et des autorisations peut être définie comme l'ensemble des processus et systèmes déployés pour diriger et gérer de manière efficace et effective les accès aux ressources informatiques au sein d'une organisation. Il convient de souligner qu'une solution de gestion des identités et des autorisations pour une institution à structure hétérogène et complexe, telle qu'une administration cantonale, doit pouvoir être évolutive et intégrer des caractéristiques répondant à des standards de sécurité garantissant la confidentialité et la préservation des données sensibles.

L'audit de la Cour a visé à déterminer l'adéquation de la solution GINA, considérant les bonnes pratiques en matière de sécurité, sa capacité à évoluer en fonction des besoins des utilisateurs et de l'environnement technique, et son coût.

La solution GINA est issue d'un ensemble de composants (open source, développés en interne ou du marché). Il apparaît à ce jour un risque de dépendance de la solution GINA à certaines technologies qui pourrait être considéré comme un élément bloquant pour permettre de répondre à l'évolution de la solution par rapport aux bonnes pratiques en la matière.

En outre, les besoins exprimés par les départements ne sont, à l'heure actuelle, ni suffisamment pris en compte, ni à temps. Le développement actuel de GINA s'opère dans un mode réactif, et le CTI répond dans l'urgence aux requêtes des départements. La solution se base sur une vision globale sécuritaire à long terme du CTI, mais cette solution évolue dans un environnement au sein duquel il est difficile d'avoir une planification à long terme s'inscrivant dans cette vision.

S'il convient de noter qu'un travail important a été effectué, à ce jour, dans un environnement complexe, il s'agit maintenant de démontrer la meilleure manière de faire évoluer la gestion des identités et des autorisations. A cette fin, il conviendrait de préparer un mandat d'étude qui, à court terme, permette d'évaluer la faisabilité de maintenir GINA en la faisant évoluer ou de migrer vers une solution alternative.

Pour toute information complémentaire, prière de contacter
Monsieur Stanislas ZUIN, Président de la Cour des comptes
Tél. 022 388 77 93, courriel : stanislas.zuin@etat.ge.ch



Genève, le 30 juin 2011

Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse de la Cour des comptes (2 pages)

Cour des comptes: présentation de deux nouveaux rapports :

Gestion des indemnités en Ville de Genève

Gestion des identités numériques et des autorisations à l'Etat de Genève

Concernant la gestion des indemnités, primes et débours de la Ville de Genève, la Cour a notamment constaté une absence de réglementation fiable. Il en résulte une application non homogène et une utilisation inappropriée des règlements par plusieurs services entraînant des inégalités de traitement entre collaborateurs. La Cour a émis des recommandations, toutes approuvées par les autorités municipales, visant à refondre le système des indemnités, primes et débours ceci dans un but de simplification du système de rémunération, un allègement du temps administratif dévolu à la gestion des indemnités et de restauration d'une égalité de traitement.

Concernant la gestion des identités numériques et des autorisations à l'Etat de Genève (GINA), la Cour a notamment constaté qu'un travail important a été effectué dans un environnement complexe. Cependant, il est nécessaire d'améliorer la gestion des identités et des autorisations afin de maintenir une sécurité adéquate en prévision de l'évolution de l'environnement technologique et des besoins de l'administration. La Cour recommande un mandat d'étude à court terme permettant de déterminer s'il convient de maintenir GINA en la faisant évoluer ou de migrer vers une solution alternative. Les rapports sont librement disponibles sur <http://www.ge.ch/cdc/>.

1) Gestion des indemnités, primes et débours de la Ville de Genève

En 2009, le montant des indemnités, primes et débours en Ville de Genève s'est élevé à 20.2 millions concernant 4'894 personnes (employés, temporaires, stagiaires et autres). Une prime exceptionnelle de 3.5 millions concernant 3'366 personnes est comprise dans ces montants. Pas moins de 168 rubriques ont été utilisées, pour un montant total de 16.7 millions. Considérant l'entrée en vigueur du nouveau statut du personnel et de l'ancienneté des bases réglementaires, la Cour des comptes s'est autosaisie d'une mission relative à la gestion et au traitement des indemnités, primes et débours versés au personnel de la Ville de Genève afin de déterminer si les principes de légalité et de l'emploi judicieux et économique des moyens sont appliqués. L'audit de la Cour des comptes a examiné les indemnités, primes et débours dans un échantillon représentatif touchant l'ensemble des départements de l'administration municipale.

Un travail considérable a été effectué par la Cour pour tenter de retrouver les sources qui sont à l'origine des 168 rubriques concernant les 9 primes, 113 indemnités et 46 débours divers existant en ville de Genève. Malgré ce travail, la réglementation concernant 37 rubriques et totalisant 1.5 million n'a pas pu être fournie à la Cour.

Le problème majeur de l'administration municipale tient à une absence de réglementation fiable et connue de tous, dès lors que les règlements internes, décisions du Conseil administratif et autres processus approuvés ne font pas l'objet d'un inventaire mis à la disposition des intéressés, ceci contrairement tant aux sollicitations des élus que des exigences du nouveau statut et de son règlement d'application.

Les conséquences de cette situation réglementaire floue sont une application non homogène et une utilisation inappropriée des règlements par plusieurs services entraînant des inégalités de traitement entre collaborateurs.

Suite à une longue liste de constats, la Cour a émis des recommandations visant à refondre le système des indemnités, primes et débours ceci dans un but de simplification du système de rémunération, un allègement du temps administratif dévolu à la gestion des indemnités et de restauration d'une égalité de traitement. Elle devra aboutir à la mise en place d'une réglementation et d'outils adaptés aux activités de la ville de Genève.

Consciente que cette refonte demandera du temps, la Cour a également proposé des recommandations pouvant être mises en place sans attendre comme la gestion numérique des dossiers, l'inclusion des avantages en nature dans le certificat de salaire et la suppression des forfaits d'heures supplémentaires, contraires au statut actuel.

Les autorités compétentes de la ville de Genève ont approuvé les 17 recommandations de la Cour des comptes et s'apprêtent à les mettre en application.

2) Gestion des identités numériques et des autorisations à l'Etat de Genève (GINA)

La Cour a identifié la gestion des identités numériques et des autorisations comme objet d'audit notamment en raison du nombre d'applications à l'Etat de Genève, du projet AeL avec 250'000 utilisateurs potentiels ainsi que des exigences élevées en termes de sécurité.

La gestion des identités numériques et des autorisations peut être définie comme l'ensemble des processus et systèmes déployés pour diriger et gérer de manière efficace et effective les accès aux ressources informatiques au sein d'une organisation. Il convient de souligner qu'une solution de gestion des identités et des autorisations pour une institution à structure hétérogène et complexe, telle qu'une administration cantonale, doit pouvoir être évolutive et intégrer des caractéristiques répondant à des standards de sécurité garantissant la confidentialité et la préservation des données sensibles.

L'audit de la Cour a visé à déterminer l'adéquation de la solution GINA, considérant les bonnes pratiques en matière de sécurité, sa capacité à évoluer en fonction des besoins des utilisateurs et de l'environnement technique, et son coût.

La solution GINA est issue d'un ensemble de composants (open source, développés en interne ou du marché). Il apparaît à ce jour un risque de dépendance de la solution GINA à certaines technologies qui pourrait être considéré comme un élément bloquant pour permettre de répondre à l'évolution de la solution par rapport aux bonnes pratiques en la matière.

En outre, les besoins exprimés par les départements ne sont, à l'heure actuelle, ni suffisamment pris en compte, ni à temps. Le développement actuel de GINA s'opère dans un mode réactif, et le CTI répond dans l'urgence aux requêtes des départements. La solution se base sur une vision globale sécuritaire à long terme du CTI, mais cette solution évolue dans un environnement au sein duquel il est difficile d'avoir une planification à long terme s'inscrivant dans cette vision.

S'il convient de noter qu'un travail important a été effectué, à ce jour, dans un environnement complexe, il s'agit maintenant de démontrer la meilleure manière de faire évoluer la gestion des identités et des autorisations. A cette fin, il conviendrait de préparer un mandat d'étude qui, à court terme, permette d'évaluer la faisabilité de maintenir GINA en la faisant évoluer ou de migrer vers une solution alternative.

Pour toute information complémentaire, prière de contacter
Monsieur Stanislas ZUIN, Président de la Cour des comptes
Tél. 022 388 77 93, courriel : stanislas.zuin@etat.ge.ch



Genève, le 30 juin 2011

Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse de la Cour des comptes (2 pages)

Cour des comptes: présentation de deux nouveaux rapports :

Gestion des indemnités en Ville de Genève

Gestion des identités numériques et des autorisations à l'Etat de Genève

Concernant la gestion des indemnités, primes et débours de la Ville de Genève, la Cour a notamment constaté une absence de réglementation fiable. Il en résulte une application non homogène et une utilisation inappropriée des règlements par plusieurs services entraînant des inégalités de traitement entre collaborateurs. La Cour a émis des recommandations, toutes approuvées par les autorités municipales, visant à refondre le système des indemnités, primes et débours ceci dans un but de simplification du système de rémunération, un allègement du temps administratif dévolu à la gestion des indemnités et de restauration d'une égalité de traitement.

Concernant la gestion des identités numériques et des autorisations à l'Etat de Genève (GINA), la Cour a notamment constaté qu'un travail important a été effectué dans un environnement complexe. Cependant, il est nécessaire d'améliorer la gestion des identités et des autorisations afin de maintenir une sécurité adéquate en prévision de l'évolution de l'environnement technologique et des besoins de l'administration. La Cour recommande un mandat d'étude à court terme permettant de déterminer s'il convient de maintenir GINA en la faisant évoluer ou de migrer vers une solution alternative. Les rapports sont librement disponibles sur <http://www.ge.ch/cdc/>.

1) Gestion des indemnités, primes et débours de la Ville de Genève

En 2009, le montant des indemnités, primes et débours en Ville de Genève s'est élevé à 20.2 millions concernant 4'894 personnes (employés, temporaires, stagiaires et autres). Une prime exceptionnelle de 3.5 millions concernant 3'366 personnes est comprise dans ces montants. Pas moins de 168 rubriques ont été utilisées, pour un montant total de 16.7 millions. Considérant l'entrée en vigueur du nouveau statut du personnel et de l'ancienneté des bases réglementaires, la Cour des comptes s'est autosaisie d'une mission relative à la gestion et au traitement des indemnités, primes et débours versés au personnel de la Ville de Genève afin de déterminer si les principes de légalité et de l'emploi judicieux et économique des moyens sont appliqués. L'audit de la Cour des comptes a examiné les indemnités, primes et débours dans un échantillon représentatif touchant l'ensemble des départements de l'administration municipale.

Un travail considérable a été effectué par la Cour pour tenter de retrouver les sources qui sont à l'origine des 168 rubriques concernant les 9 primes, 113 indemnités et 46 débours divers existant en ville de Genève. Malgré ce travail, la réglementation concernant 37 rubriques et totalisant 1.5 million n'a pas pu être fournie à la Cour.

Le problème majeur de l'administration municipale tient à une absence de réglementation fiable et connue de tous, dès lors que les règlements internes, décisions du Conseil administratif et autres processus approuvés ne font pas l'objet d'un inventaire mis à la disposition des intéressés, ceci contrairement tant aux sollicitations des élus que des exigences du nouveau statut et de son règlement d'application.

Les conséquences de cette situation réglementaire floue sont une application non homogène et une utilisation inappropriée des règlements par plusieurs services entraînant des inégalités de traitement entre collaborateurs.

Suite à une longue liste de constats, la Cour a émis des recommandations visant à refondre le système des indemnités, primes et débours ceci dans un but de simplification du système de rémunération, un allègement du temps administratif dévolu à la gestion des indemnités et de restauration d'une égalité de traitement. Elle devra aboutir à la mise en place d'une réglementation et d'outils adaptés aux activités de la ville de Genève.

Consciente que cette refonte demandera du temps, la Cour a également proposé des recommandations pouvant être mises en place sans attendre comme la gestion numérique des dossiers, l'inclusion des avantages en nature dans le certificat de salaire et la suppression des forfaits d'heures supplémentaires, contraires au statut actuel.

Les autorités compétentes de la ville de Genève ont approuvé les 17 recommandations de la Cour des comptes et s'apprêtent à les mettre en application.

2) Gestion des identités numériques et des autorisations à l'Etat de Genève (GINA)

La Cour a identifié la gestion des identités numériques et des autorisations comme objet d'audit notamment en raison du nombre d'applications à l'Etat de Genève, du projet AeL avec 250'000 utilisateurs potentiels ainsi que des exigences élevées en termes de sécurité.

La gestion des identités numériques et des autorisations peut être définie comme l'ensemble des processus et systèmes déployés pour diriger et gérer de manière efficace et effective les accès aux ressources informatiques au sein d'une organisation. Il convient de souligner qu'une solution de gestion des identités et des autorisations pour une institution à structure hétérogène et complexe, telle qu'une administration cantonale, doit pouvoir être évolutive et intégrer des caractéristiques répondant à des standards de sécurité garantissant la confidentialité et la préservation des données sensibles.

L'audit de la Cour a visé à déterminer l'adéquation de la solution GINA, considérant les bonnes pratiques en matière de sécurité, sa capacité à évoluer en fonction des besoins des utilisateurs et de l'environnement technique, et son coût.

La solution GINA est issue d'un ensemble de composants (open source, développés en interne ou du marché). Il apparaît à ce jour un risque de dépendance de la solution GINA à certaines technologies qui pourrait être considéré comme un élément bloquant pour permettre de répondre à l'évolution de la solution par rapport aux bonnes pratiques en la matière.

En outre, les besoins exprimés par les départements ne sont, à l'heure actuelle, ni suffisamment pris en compte, ni à temps. Le développement actuel de GINA s'opère dans un mode réactif, et le CTI répond dans l'urgence aux requêtes des départements. La solution se base sur une vision globale sécuritaire à long terme du CTI, mais cette solution évolue dans un environnement au sein duquel il est difficile d'avoir une planification à long terme s'inscrivant dans cette vision.

S'il convient de noter qu'un travail important a été effectué, à ce jour, dans un environnement complexe, il s'agit maintenant de démontrer la meilleure manière de faire évoluer la gestion des identités et des autorisations. A cette fin, il conviendrait de préparer un mandat d'étude qui, à court terme, permette d'évaluer la faisabilité de maintenir GINA en la faisant évoluer ou de migrer vers une solution alternative.

Pour toute information complémentaire, prière de contacter
Monsieur Stanislas ZUIN, Président de la Cour des comptes
Tél. 022 388 77 93, courriel : stanislas.zuin@etat.ge.ch



Genève, le 30 juin 2011

Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse de la Cour des comptes (2 pages)

Cour des comptes: présentation de deux nouveaux rapports :

Gestion des indemnités en Ville de Genève

Gestion des identités numériques et des autorisations à l'Etat de Genève

Concernant la gestion des indemnités, primes et débours de la Ville de Genève, la Cour a notamment constaté une absence de réglementation fiable. Il en résulte une application non homogène et une utilisation inappropriée des règlements par plusieurs services entraînant des inégalités de traitement entre collaborateurs. La Cour a émis des recommandations, toutes approuvées par les autorités municipales, visant à refondre le système des indemnités, primes et débours ceci dans un but de simplification du système de rémunération, un allègement du temps administratif dévolu à la gestion des indemnités et de restauration d'une égalité de traitement.

Concernant la gestion des identités numériques et des autorisations à l'Etat de Genève (GINA), la Cour a notamment constaté qu'un travail important a été effectué dans un environnement complexe. Cependant, il est nécessaire d'améliorer la gestion des identités et des autorisations afin de maintenir une sécurité adéquate en prévision de l'évolution de l'environnement technologique et des besoins de l'administration. La Cour recommande un mandat d'étude à court terme permettant de déterminer s'il convient de maintenir GINA en la faisant évoluer ou de migrer vers une solution alternative. Les rapports sont librement disponibles sur <http://www.ge.ch/cdc/>.

1) Gestion des indemnités, primes et débours de la Ville de Genève

En 2009, le montant des indemnités, primes et débours en Ville de Genève s'est élevé à 20.2 millions concernant 4'894 personnes (employés, temporaires, stagiaires et autres). Une prime exceptionnelle de 3.5 millions concernant 3'366 personnes est comprise dans ces montants. Pas moins de 168 rubriques ont été utilisées, pour un montant total de 16.7 millions. Considérant l'entrée en vigueur du nouveau statut du personnel et de l'ancienneté des bases réglementaires, la Cour des comptes s'est autosaisie d'une mission relative à la gestion et au traitement des indemnités, primes et débours versés au personnel de la Ville de Genève afin de déterminer si les principes de légalité et de l'emploi judicieux et économique des moyens sont appliqués. L'audit de la Cour des comptes a examiné les indemnités, primes et débours dans un échantillon représentatif touchant l'ensemble des départements de l'administration municipale.

Un travail considérable a été effectué par la Cour pour tenter de retrouver les sources qui sont à l'origine des 168 rubriques concernant les 9 primes, 113 indemnités et 46 débours divers existant en ville de Genève. Malgré ce travail, la réglementation concernant 37 rubriques et totalisant 1.5 million n'a pas pu être fournie à la Cour.

Le problème majeur de l'administration municipale tient à une absence de réglementation fiable et connue de tous, dès lors que les règlements internes, décisions du Conseil administratif et autres processus approuvés ne font pas l'objet d'un inventaire mis à la disposition des intéressés, ceci contrairement tant aux sollicitations des élus que des exigences du nouveau statut et de son règlement d'application.

Les conséquences de cette situation réglementaire floue sont une application non homogène et une utilisation inappropriée des règlements par plusieurs services entraînant des inégalités de traitement entre collaborateurs.

Suite à une longue liste de constats, la Cour a émis des recommandations visant à refondre le système des indemnités, primes et débours ceci dans un but de simplification du système de rémunération, un allègement du temps administratif dévolu à la gestion des indemnités et de restauration d'une égalité de traitement. Elle devra aboutir à la mise en place d'une réglementation et d'outils adaptés aux activités de la ville de Genève.

Consciente que cette refonte demandera du temps, la Cour a également proposé des recommandations pouvant être mises en place sans attendre comme la gestion numérique des dossiers, l'inclusion des avantages en nature dans le certificat de salaire et la suppression des forfaits d'heures supplémentaires, contraires au statut actuel.

Les autorités compétentes de la ville de Genève ont approuvé les 17 recommandations de la Cour des comptes et s'apprêtent à les mettre en application.

2) Gestion des identités numériques et des autorisations à l'Etat de Genève (GINA)

La Cour a identifié la gestion des identités numériques et des autorisations comme objet d'audit notamment en raison du nombre d'applications à l'Etat de Genève, du projet AeL avec 250'000 utilisateurs potentiels ainsi que des exigences élevées en termes de sécurité.

La gestion des identités numériques et des autorisations peut être définie comme l'ensemble des processus et systèmes déployés pour diriger et gérer de manière efficace et effective les accès aux ressources informatiques au sein d'une organisation. Il convient de souligner qu'une solution de gestion des identités et des autorisations pour une institution à structure hétérogène et complexe, telle qu'une administration cantonale, doit pouvoir être évolutive et intégrer des caractéristiques répondant à des standards de sécurité garantissant la confidentialité et la préservation des données sensibles.

L'audit de la Cour a visé à déterminer l'adéquation de la solution GINA, considérant les bonnes pratiques en matière de sécurité, sa capacité à évoluer en fonction des besoins des utilisateurs et de l'environnement technique, et son coût.

La solution GINA est issue d'un ensemble de composants (open source, développés en interne ou du marché). Il apparaît à ce jour un risque de dépendance de la solution GINA à certaines technologies qui pourrait être considéré comme un élément bloquant pour permettre de répondre à l'évolution de la solution par rapport aux bonnes pratiques en la matière.

En outre, les besoins exprimés par les départements ne sont, à l'heure actuelle, ni suffisamment pris en compte, ni à temps. Le développement actuel de GINA s'opère dans un mode réactif, et le CTI répond dans l'urgence aux requêtes des départements. La solution se base sur une vision globale sécuritaire à long terme du CTI, mais cette solution évolue dans un environnement au sein duquel il est difficile d'avoir une planification à long terme s'inscrivant dans cette vision.

S'il convient de noter qu'un travail important a été effectué, à ce jour, dans un environnement complexe, il s'agit maintenant de démontrer la meilleure manière de faire évoluer la gestion des identités et des autorisations. A cette fin, il conviendrait de préparer un mandat d'étude qui, à court terme, permette d'évaluer la faisabilité de maintenir GINA en la faisant évoluer ou de migrer vers une solution alternative.

Pour toute information complémentaire, prière de contacter
Monsieur Stanislas ZUIN, Président de la Cour des comptes
Tél. 022 388 77 93, courriel : stanislas.zuin@etat.ge.ch



Genève, le 30 juin 2011

Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse de la Cour des comptes (2 pages)

Cour des comptes: présentation de deux nouveaux rapports :

Gestion des indemnités en Ville de Genève

Gestion des identités numériques et des autorisations à l'Etat de Genève

Concernant la gestion des indemnités, primes et débours de la Ville de Genève, la Cour a notamment constaté une absence de réglementation fiable. Il en résulte une application non homogène et une utilisation inappropriée des règlements par plusieurs services entraînant des inégalités de traitement entre collaborateurs. La Cour a émis des recommandations, toutes approuvées par les autorités municipales, visant à refondre le système des indemnités, primes et débours ceci dans un but de simplification du système de rémunération, un allègement du temps administratif dévolu à la gestion des indemnités et de restauration d'une égalité de traitement.

Concernant la gestion des identités numériques et des autorisations à l'Etat de Genève (GINA), la Cour a notamment constaté qu'un travail important a été effectué dans un environnement complexe. Cependant, il est nécessaire d'améliorer la gestion des identités et des autorisations afin de maintenir une sécurité adéquate en prévision de l'évolution de l'environnement technologique et des besoins de l'administration. La Cour recommande un mandat d'étude à court terme permettant de déterminer s'il convient de maintenir GINA en la faisant évoluer ou de migrer vers une solution alternative. Les rapports sont librement disponibles sur <http://www.ge.ch/cdc/>.

1) Gestion des indemnités, primes et débours de la Ville de Genève

En 2009, le montant des indemnités, primes et débours en Ville de Genève s'est élevé à 20.2 millions concernant 4'894 personnes (employés, temporaires, stagiaires et autres). Une prime exceptionnelle de 3.5 millions concernant 3'366 personnes est comprise dans ces montants. Pas moins de 168 rubriques ont été utilisées, pour un montant total de 16.7 millions. Considérant l'entrée en vigueur du nouveau statut du personnel et de l'ancienneté des bases réglementaires, la Cour des comptes s'est autosaisie d'une mission relative à la gestion et au traitement des indemnités, primes et débours versés au personnel de la Ville de Genève afin de déterminer si les principes de légalité et de l'emploi judicieux et économique des moyens sont appliqués. L'audit de la Cour des comptes a examiné les indemnités, primes et débours dans un échantillon représentatif touchant l'ensemble des départements de l'administration municipale.

Un travail considérable a été effectué par la Cour pour tenter de retrouver les sources qui sont à l'origine des 168 rubriques concernant les 9 primes, 113 indemnités et 46 débours divers existant en ville de Genève. Malgré ce travail, la réglementation concernant 37 rubriques et totalisant 1.5 million n'a pas pu être fournie à la Cour.

Le problème majeur de l'administration municipale tient à une absence de réglementation fiable et connue de tous, dès lors que les règlements internes, décisions du Conseil administratif et autres processus approuvés ne font pas l'objet d'un inventaire mis à la disposition des intéressés, ceci contrairement tant aux sollicitations des élus que des exigences du nouveau statut et de son règlement d'application.

Les conséquences de cette situation réglementaire floue sont une application non homogène et une utilisation inappropriée des règlements par plusieurs services entraînant des inégalités de traitement entre collaborateurs.

Suite à une longue liste de constats, la Cour a émis des recommandations visant à refondre le système des indemnités, primes et débours ceci dans un but de simplification du système de rémunération, un allègement du temps administratif dévolu à la gestion des indemnités et de restauration d'une égalité de traitement. Elle devra aboutir à la mise en place d'une réglementation et d'outils adaptés aux activités de la ville de Genève.

Consciente que cette refonte demandera du temps, la Cour a également proposé des recommandations pouvant être mises en place sans attendre comme la gestion numérique des dossiers, l'inclusion des avantages en nature dans le certificat de salaire et la suppression des forfaits d'heures supplémentaires, contraires au statut actuel.

Les autorités compétentes de la ville de Genève ont approuvé les 17 recommandations de la Cour des comptes et s'apprêtent à les mettre en application.

2) Gestion des identités numériques et des autorisations à l'Etat de Genève (GINA)

La Cour a identifié la gestion des identités numériques et des autorisations comme objet d'audit notamment en raison du nombre d'applications à l'Etat de Genève, du projet AeL avec 250'000 utilisateurs potentiels ainsi que des exigences élevées en termes de sécurité.

La gestion des identités numériques et des autorisations peut être définie comme l'ensemble des processus et systèmes déployés pour diriger et gérer de manière efficace et effective les accès aux ressources informatiques au sein d'une organisation. Il convient de souligner qu'une solution de gestion des identités et des autorisations pour une institution à structure hétérogène et complexe, telle qu'une administration cantonale, doit pouvoir être évolutive et intégrer des caractéristiques répondant à des standards de sécurité garantissant la confidentialité et la préservation des données sensibles.

L'audit de la Cour a visé à déterminer l'adéquation de la solution GINA, considérant les bonnes pratiques en matière de sécurité, sa capacité à évoluer en fonction des besoins des utilisateurs et de l'environnement technique, et son coût.

La solution GINA est issue d'un ensemble de composants (open source, développés en interne ou du marché). Il apparaît à ce jour un risque de dépendance de la solution GINA à certaines technologies qui pourrait être considéré comme un élément bloquant pour permettre de répondre à l'évolution de la solution par rapport aux bonnes pratiques en la matière.

En outre, les besoins exprimés par les départements ne sont, à l'heure actuelle, ni suffisamment pris en compte, ni à temps. Le développement actuel de GINA s'opère dans un mode réactif, et le CTI répond dans l'urgence aux requêtes des départements. La solution se base sur une vision globale sécuritaire à long terme du CTI, mais cette solution évolue dans un environnement au sein duquel il est difficile d'avoir une planification à long terme s'inscrivant dans cette vision.

S'il convient de noter qu'un travail important a été effectué, à ce jour, dans un environnement complexe, il s'agit maintenant de démontrer la meilleure manière de faire évoluer la gestion des identités et des autorisations. A cette fin, il conviendrait de préparer un mandat d'étude qui, à court terme, permette d'évaluer la faisabilité de maintenir GINA en la faisant évoluer ou de migrer vers une solution alternative.

Pour toute information complémentaire, prière de contacter
Monsieur Stanislas ZUIN, Président de la Cour des comptes
Tél. 022 388 77 93, courriel : stanislas.zuin@etat.ge.ch



Genève, le 30 juin 2011

Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse de la Cour des comptes (2 pages)

Cour des comptes: présentation de deux nouveaux rapports :

Gestion des indemnités en Ville de Genève

Gestion des identités numériques et des autorisations à l'Etat de Genève

Concernant la gestion des indemnités, primes et débours de la Ville de Genève, la Cour a notamment constaté une absence de réglementation fiable. Il en résulte une application non homogène et une utilisation inappropriée des règlements par plusieurs services entraînant des inégalités de traitement entre collaborateurs. La Cour a émis des recommandations, toutes approuvées par les autorités municipales, visant à refondre le système des indemnités, primes et débours ceci dans un but de simplification du système de rémunération, un allègement du temps administratif dévolu à la gestion des indemnités et de restauration d'une égalité de traitement.

Concernant la gestion des identités numériques et des autorisations à l'Etat de Genève (GINA), la Cour a notamment constaté qu'un travail important a été effectué dans un environnement complexe. Cependant, il est nécessaire d'améliorer la gestion des identités et des autorisations afin de maintenir une sécurité adéquate en prévision de l'évolution de l'environnement technologique et des besoins de l'administration. La Cour recommande un mandat d'étude à court terme permettant de déterminer s'il convient de maintenir GINA en la faisant évoluer ou de migrer vers une solution alternative. Les rapports sont librement disponibles sur <http://www.ge.ch/cdc/>.

1) Gestion des indemnités, primes et débours de la Ville de Genève

En 2009, le montant des indemnités, primes et débours en Ville de Genève s'est élevé à 20.2 millions concernant 4'894 personnes (employés, temporaires, stagiaires et autres). Une prime exceptionnelle de 3.5 millions concernant 3'366 personnes est comprise dans ces montants. Pas moins de 168 rubriques ont été utilisées, pour un montant total de 16.7 millions. Considérant l'entrée en vigueur du nouveau statut du personnel et de l'ancienneté des bases réglementaires, la Cour des comptes s'est autosaisie d'une mission relative à la gestion et au traitement des indemnités, primes et débours versés au personnel de la Ville de Genève afin de déterminer si les principes de légalité et de l'emploi judicieux et économique des moyens sont appliqués. L'audit de la Cour des comptes a examiné les indemnités, primes et débours dans un échantillon représentatif touchant l'ensemble des départements de l'administration municipale.

Un travail considérable a été effectué par la Cour pour tenter de retrouver les sources qui sont à l'origine des 168 rubriques concernant les 9 primes, 113 indemnités et 46 débours divers existant en ville de Genève. Malgré ce travail, la réglementation concernant 37 rubriques et totalisant 1.5 million n'a pas pu être fournie à la Cour.

Le problème majeur de l'administration municipale tient à une absence de réglementation fiable et connue de tous, dès lors que les règlements internes, décisions du Conseil administratif et autres processus approuvés ne font pas l'objet d'un inventaire mis à la disposition des intéressés, ceci contrairement tant aux sollicitations des élus que des exigences du nouveau statut et de son règlement d'application.

Les conséquences de cette situation réglementaire floue sont une application non homogène et une utilisation inappropriée des règlements par plusieurs services entraînant des inégalités de traitement entre collaborateurs.

Suite à une longue liste de constats, la Cour a émis des recommandations visant à refondre le système des indemnités, primes et débours ceci dans un but de simplification du système de rémunération, un allègement du temps administratif dévolu à la gestion des indemnités et de restauration d'une égalité de traitement. Elle devra aboutir à la mise en place d'une réglementation et d'outils adaptés aux activités de la ville de Genève.

Consciente que cette refonte demandera du temps, la Cour a également proposé des recommandations pouvant être mises en place sans attendre comme la gestion numérique des dossiers, l'inclusion des avantages en nature dans le certificat de salaire et la suppression des forfaits d'heures supplémentaires, contraires au statut actuel.

Les autorités compétentes de la ville de Genève ont approuvé les 17 recommandations de la Cour des comptes et s'apprêtent à les mettre en application.

2) Gestion des identités numériques et des autorisations à l'Etat de Genève (GINA)

La Cour a identifié la gestion des identités numériques et des autorisations comme objet d'audit notamment en raison du nombre d'applications à l'Etat de Genève, du projet AeL avec 250'000 utilisateurs potentiels ainsi que des exigences élevées en termes de sécurité.

La gestion des identités numériques et des autorisations peut être définie comme l'ensemble des processus et systèmes déployés pour diriger et gérer de manière efficace et effective les accès aux ressources informatiques au sein d'une organisation. Il convient de souligner qu'une solution de gestion des identités et des autorisations pour une institution à structure hétérogène et complexe, telle qu'une administration cantonale, doit pouvoir être évolutive et intégrer des caractéristiques répondant à des standards de sécurité garantissant la confidentialité et la préservation des données sensibles.

L'audit de la Cour a visé à déterminer l'adéquation de la solution GINA, considérant les bonnes pratiques en matière de sécurité, sa capacité à évoluer en fonction des besoins des utilisateurs et de l'environnement technique, et son coût.

La solution GINA est issue d'un ensemble de composants (open source, développés en interne ou du marché). Il apparaît à ce jour un risque de dépendance de la solution GINA à certaines technologies qui pourrait être considéré comme un élément bloquant pour permettre de répondre à l'évolution de la solution par rapport aux bonnes pratiques en la matière.

En outre, les besoins exprimés par les départements ne sont, à l'heure actuelle, ni suffisamment pris en compte, ni à temps. Le développement actuel de GINA s'opère dans un mode réactif, et le CTI répond dans l'urgence aux requêtes des départements. La solution se base sur une vision globale sécuritaire à long terme du CTI, mais cette solution évolue dans un environnement au sein duquel il est difficile d'avoir une planification à long terme s'inscrivant dans cette vision.

S'il convient de noter qu'un travail important a été effectué, à ce jour, dans un environnement complexe, il s'agit maintenant de démontrer la meilleure manière de faire évoluer la gestion des identités et des autorisations. A cette fin, il conviendrait de préparer un mandat d'étude qui, à court terme, permette d'évaluer la faisabilité de maintenir GINA en la faisant évoluer ou de migrer vers une solution alternative.

Pour toute information complémentaire, prière de contacter
Monsieur Stanislas ZUIN, Président de la Cour des comptes
Tél. 022 388 77 93, courriel : stanislas.zuin@etat.ge.ch



Genève, le 30 juin 2011

Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse de la Cour des comptes (2 pages)

Cour des comptes: présentation de deux nouveaux rapports :

Gestion des indemnités en Ville de Genève

Gestion des identités numériques et des autorisations à l'Etat de Genève

Concernant la gestion des indemnités, primes et débours de la Ville de Genève, la Cour a notamment constaté une absence de réglementation fiable. Il en résulte une application non homogène et une utilisation inappropriée des règlements par plusieurs services entraînant des inégalités de traitement entre collaborateurs. La Cour a émis des recommandations, toutes approuvées par les autorités municipales, visant à refondre le système des indemnités, primes et débours ceci dans un but de simplification du système de rémunération, un allègement du temps administratif dévolu à la gestion des indemnités et de restauration d'une égalité de traitement.

Concernant la gestion des identités numériques et des autorisations à l'Etat de Genève (GINA), la Cour a notamment constaté qu'un travail important a été effectué dans un environnement complexe. Cependant, il est nécessaire d'améliorer la gestion des identités et des autorisations afin de maintenir une sécurité adéquate en prévision de l'évolution de l'environnement technologique et des besoins de l'administration. La Cour recommande un mandat d'étude à court terme permettant de déterminer s'il convient de maintenir GINA en la faisant évoluer ou de migrer vers une solution alternative. Les rapports sont librement disponibles sur <http://www.ge.ch/cdc/>.

1) Gestion des indemnités, primes et débours de la Ville de Genève

En 2009, le montant des indemnités, primes et débours en Ville de Genève s'est élevé à 20.2 millions concernant 4'894 personnes (employés, temporaires, stagiaires et autres). Une prime exceptionnelle de 3.5 millions concernant 3'366 personnes est comprise dans ces montants. Pas moins de 168 rubriques ont été utilisées, pour un montant total de 16.7 millions. Considérant l'entrée en vigueur du nouveau statut du personnel et de l'ancienneté des bases réglementaires, la Cour des comptes s'est autosaisie d'une mission relative à la gestion et au traitement des indemnités, primes et débours versés au personnel de la Ville de Genève afin de déterminer si les principes de légalité et de l'emploi judicieux et économique des moyens sont appliqués. L'audit de la Cour des comptes a examiné les indemnités, primes et débours dans un échantillon représentatif touchant l'ensemble des départements de l'administration municipale.

Un travail considérable a été effectué par la Cour pour tenter de retrouver les sources qui sont à l'origine des 168 rubriques concernant les 9 primes, 113 indemnités et 46 débours divers existant en ville de Genève. Malgré ce travail, la réglementation concernant 37 rubriques et totalisant 1.5 million n'a pas pu être fournie à la Cour.

Le problème majeur de l'administration municipale tient à une absence de réglementation fiable et connue de tous, dès lors que les règlements internes, décisions du Conseil administratif et autres processus approuvés ne font pas l'objet d'un inventaire mis à la disposition des intéressés, ceci contrairement tant aux sollicitations des élus que des exigences du nouveau statut et de son règlement d'application.

Les conséquences de cette situation réglementaire floue sont une application non homogène et une utilisation inappropriée des règlements par plusieurs services entraînant des inégalités de traitement entre collaborateurs.

Suite à une longue liste de constats, la Cour a émis des recommandations visant à refondre le système des indemnités, primes et débours ceci dans un but de simplification du système de rémunération, un allègement du temps administratif dévolu à la gestion des indemnités et de restauration d'une égalité de traitement. Elle devra aboutir à la mise en place d'une réglementation et d'outils adaptés aux activités de la ville de Genève.

Consciente que cette refonte demandera du temps, la Cour a également proposé des recommandations pouvant être mises en place sans attendre comme la gestion numérique des dossiers, l'inclusion des avantages en nature dans le certificat de salaire et la suppression des forfaits d'heures supplémentaires, contraires au statut actuel.

Les autorités compétentes de la ville de Genève ont approuvé les 17 recommandations de la Cour des comptes et s'apprêtent à les mettre en application.

2) Gestion des identités numériques et des autorisations à l'Etat de Genève (GINA)

La Cour a identifié la gestion des identités numériques et des autorisations comme objet d'audit notamment en raison du nombre d'applications à l'Etat de Genève, du projet AeL avec 250'000 utilisateurs potentiels ainsi que des exigences élevées en termes de sécurité.

La gestion des identités numériques et des autorisations peut être définie comme l'ensemble des processus et systèmes déployés pour diriger et gérer de manière efficace et effective les accès aux ressources informatiques au sein d'une organisation. Il convient de souligner qu'une solution de gestion des identités et des autorisations pour une institution à structure hétérogène et complexe, telle qu'une administration cantonale, doit pouvoir être évolutive et intégrer des caractéristiques répondant à des standards de sécurité garantissant la confidentialité et la préservation des données sensibles.

L'audit de la Cour a visé à déterminer l'adéquation de la solution GINA, considérant les bonnes pratiques en matière de sécurité, sa capacité à évoluer en fonction des besoins des utilisateurs et de l'environnement technique, et son coût.

La solution GINA est issue d'un ensemble de composants (open source, développés en interne ou du marché). Il apparaît à ce jour un risque de dépendance de la solution GINA à certaines technologies qui pourrait être considéré comme un élément bloquant pour permettre de répondre à l'évolution de la solution par rapport aux bonnes pratiques en la matière.

En outre, les besoins exprimés par les départements ne sont, à l'heure actuelle, ni suffisamment pris en compte, ni à temps. Le développement actuel de GINA s'opère dans un mode réactif, et le CTI répond dans l'urgence aux requêtes des départements. La solution se base sur une vision globale sécuritaire à long terme du CTI, mais cette solution évolue dans un environnement au sein duquel il est difficile d'avoir une planification à long terme s'inscrivant dans cette vision.

S'il convient de noter qu'un travail important a été effectué, à ce jour, dans un environnement complexe, il s'agit maintenant de démontrer la meilleure manière de faire évoluer la gestion des identités et des autorisations. A cette fin, il conviendrait de préparer un mandat d'étude qui, à court terme, permette d'évaluer la faisabilité de maintenir GINA en la faisant évoluer ou de migrer vers une solution alternative.

Pour toute information complémentaire, prière de contacter
Monsieur Stanislas ZUIN, Président de la Cour des comptes
Tél. 022 388 77 93, courriel : stanislas.zuin@etat.ge.ch



Genève, le 30 juin 2011

Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse de la Cour des comptes (2 pages)

Cour des comptes: présentation de deux nouveaux rapports :

Gestion des indemnités en Ville de Genève

Gestion des identités numériques et des autorisations à l'Etat de Genève

Concernant la gestion des indemnités, primes et débours de la Ville de Genève, la Cour a notamment constaté une absence de réglementation fiable. Il en résulte une application non homogène et une utilisation inappropriée des règlements par plusieurs services entraînant des inégalités de traitement entre collaborateurs. La Cour a émis des recommandations, toutes approuvées par les autorités municipales, visant à refondre le système des indemnités, primes et débours ceci dans un but de simplification du système de rémunération, un allègement du temps administratif dévolu à la gestion des indemnités et de restauration d'une égalité de traitement.

Concernant la gestion des identités numériques et des autorisations à l'Etat de Genève (GINA), la Cour a notamment constaté qu'un travail important a été effectué dans un environnement complexe. Cependant, il est nécessaire d'améliorer la gestion des identités et des autorisations afin de maintenir une sécurité adéquate en prévision de l'évolution de l'environnement technologique et des besoins de l'administration. La Cour recommande un mandat d'étude à court terme permettant de déterminer s'il convient de maintenir GINA en la faisant évoluer ou de migrer vers une solution alternative. Les rapports sont librement disponibles sur <http://www.ge.ch/cdc/>.

1) Gestion des indemnités, primes et débours de la Ville de Genève

En 2009, le montant des indemnités, primes et débours en Ville de Genève s'est élevé à 20.2 millions concernant 4'894 personnes (employés, temporaires, stagiaires et autres). Une prime exceptionnelle de 3.5 millions concernant 3'366 personnes est comprise dans ces montants. Pas moins de 168 rubriques ont été utilisées, pour un montant total de 16.7 millions. Considérant l'entrée en vigueur du nouveau statut du personnel et de l'ancienneté des bases réglementaires, la Cour des comptes s'est autosaisie d'une mission relative à la gestion et au traitement des indemnités, primes et débours versés au personnel de la Ville de Genève afin de déterminer si les principes de légalité et de l'emploi judicieux et économique des moyens sont appliqués. L'audit de la Cour des comptes a examiné les indemnités, primes et débours dans un échantillon représentatif touchant l'ensemble des départements de l'administration municipale.

Un travail considérable a été effectué par la Cour pour tenter de retrouver les sources qui sont à l'origine des 168 rubriques concernant les 9 primes, 113 indemnités et 46 débours divers existant en ville de Genève. Malgré ce travail, la réglementation concernant 37 rubriques et totalisant 1.5 million n'a pas pu être fournie à la Cour.

Le problème majeur de l'administration municipale tient à une absence de réglementation fiable et connue de tous, dès lors que les règlements internes, décisions du Conseil administratif et autres processus approuvés ne font pas l'objet d'un inventaire mis à la disposition des intéressés, ceci contrairement tant aux sollicitations des élus que des exigences du nouveau statut et de son règlement d'application.

Les conséquences de cette situation réglementaire floue sont une application non homogène et une utilisation inappropriée des règlements par plusieurs services entraînant des inégalités de traitement entre collaborateurs.

Suite à une longue liste de constats, la Cour a émis des recommandations visant à refondre le système des indemnités, primes et débours ceci dans un but de simplification du système de rémunération, un allègement du temps administratif dévolu à la gestion des indemnités et de restauration d'une égalité de traitement. Elle devra aboutir à la mise en place d'une réglementation et d'outils adaptés aux activités de la ville de Genève.

Consciente que cette refonte demandera du temps, la Cour a également proposé des recommandations pouvant être mises en place sans attendre comme la gestion numérique des dossiers, l'inclusion des avantages en nature dans le certificat de salaire et la suppression des forfaits d'heures supplémentaires, contraires au statut actuel.

Les autorités compétentes de la ville de Genève ont approuvé les 17 recommandations de la Cour des comptes et s'apprêtent à les mettre en application.

2) Gestion des identités numériques et des autorisations à l'Etat de Genève (GINA)

La Cour a identifié la gestion des identités numériques et des autorisations comme objet d'audit notamment en raison du nombre d'applications à l'Etat de Genève, du projet AeL avec 250'000 utilisateurs potentiels ainsi que des exigences élevées en termes de sécurité.

La gestion des identités numériques et des autorisations peut être définie comme l'ensemble des processus et systèmes déployés pour diriger et gérer de manière efficace et effective les accès aux ressources informatiques au sein d'une organisation. Il convient de souligner qu'une solution de gestion des identités et des autorisations pour une institution à structure hétérogène et complexe, telle qu'une administration cantonale, doit pouvoir être évolutive et intégrer des caractéristiques répondant à des standards de sécurité garantissant la confidentialité et la préservation des données sensibles.

L'audit de la Cour a visé à déterminer l'adéquation de la solution GINA, considérant les bonnes pratiques en matière de sécurité, sa capacité à évoluer en fonction des besoins des utilisateurs et de l'environnement technique, et son coût.

La solution GINA est issue d'un ensemble de composants (open source, développés en interne ou du marché). Il apparaît à ce jour un risque de dépendance de la solution GINA à certaines technologies qui pourrait être considéré comme un élément bloquant pour permettre de répondre à l'évolution de la solution par rapport aux bonnes pratiques en la matière.

En outre, les besoins exprimés par les départements ne sont, à l'heure actuelle, ni suffisamment pris en compte, ni à temps. Le développement actuel de GINA s'opère dans un mode réactif, et le CTI répond dans l'urgence aux requêtes des départements. La solution se base sur une vision globale sécuritaire à long terme du CTI, mais cette solution évolue dans un environnement au sein duquel il est difficile d'avoir une planification à long terme s'inscrivant dans cette vision.

S'il convient de noter qu'un travail important a été effectué, à ce jour, dans un environnement complexe, il s'agit maintenant de démontrer la meilleure manière de faire évoluer la gestion des identités et des autorisations. A cette fin, il conviendrait de préparer un mandat d'étude qui, à court terme, permette d'évaluer la faisabilité de maintenir GINA en la faisant évoluer ou de migrer vers une solution alternative.

Pour toute information complémentaire, prière de contacter
Monsieur Stanislas ZUIN, Président de la Cour des comptes
Tél. 022 388 77 93, courriel : stanislas.zuin@etat.ge.ch



Genève, le 30 juin 2011

Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse de la Cour des comptes (2 pages)

Cour des comptes: présentation de deux nouveaux rapports :

Gestion des indemnités en Ville de Genève

Gestion des identités numériques et des autorisations à l'Etat de Genève

Concernant la gestion des indemnités, primes et débours de la Ville de Genève, la Cour a notamment constaté une absence de réglementation fiable. Il en résulte une application non homogène et une utilisation inappropriée des règlements par plusieurs services entraînant des inégalités de traitement entre collaborateurs. La Cour a émis des recommandations, toutes approuvées par les autorités municipales, visant à refondre le système des indemnités, primes et débours ceci dans un but de simplification du système de rémunération, un allègement du temps administratif dévolu à la gestion des indemnités et de restauration d'une égalité de traitement.

Concernant la gestion des identités numériques et des autorisations à l'Etat de Genève (GINA), la Cour a notamment constaté qu'un travail important a été effectué dans un environnement complexe. Cependant, il est nécessaire d'améliorer la gestion des identités et des autorisations afin de maintenir une sécurité adéquate en prévision de l'évolution de l'environnement technologique et des besoins de l'administration. La Cour recommande un mandat d'étude à court terme permettant de déterminer s'il convient de maintenir GINA en la faisant évoluer ou de migrer vers une solution alternative. Les rapports sont librement disponibles sur <http://www.ge.ch/cdc/>.

1) Gestion des indemnités, primes et débours de la Ville de Genève

En 2009, le montant des indemnités, primes et débours en Ville de Genève s'est élevé à 20.2 millions concernant 4'894 personnes (employés, temporaires, stagiaires et autres). Une prime exceptionnelle de 3.5 millions concernant 3'366 personnes est comprise dans ces montants. Pas moins de 168 rubriques ont été utilisées, pour un montant total de 16.7 millions. Considérant l'entrée en vigueur du nouveau statut du personnel et de l'ancienneté des bases réglementaires, la Cour des comptes s'est autosaisie d'une mission relative à la gestion et au traitement des indemnités, primes et débours versés au personnel de la Ville de Genève afin de déterminer si les principes de légalité et de l'emploi judicieux et économique des moyens sont appliqués. L'audit de la Cour des comptes a examiné les indemnités, primes et débours dans un échantillon représentatif touchant l'ensemble des départements de l'administration municipale.

Un travail considérable a été effectué par la Cour pour tenter de retrouver les sources qui sont à l'origine des 168 rubriques concernant les 9 primes, 113 indemnités et 46 débours divers existant en ville de Genève. Malgré ce travail, la réglementation concernant 37 rubriques et totalisant 1.5 million n'a pas pu être fournie à la Cour.

Le problème majeur de l'administration municipale tient à une absence de réglementation fiable et connue de tous, dès lors que les règlements internes, décisions du Conseil administratif et autres processus approuvés ne font pas l'objet d'un inventaire mis à la disposition des intéressés, ceci contrairement tant aux sollicitations des élus que des exigences du nouveau statut et de son règlement d'application.

Les conséquences de cette situation réglementaire floue sont une application non homogène et une utilisation inappropriée des règlements par plusieurs services entraînant des inégalités de traitement entre collaborateurs.

Suite à une longue liste de constats, la Cour a émis des recommandations visant à refondre le système des indemnités, primes et débours ceci dans un but de simplification du système de rémunération, un allègement du temps administratif dévolu à la gestion des indemnités et de restauration d'une égalité de traitement. Elle devra aboutir à la mise en place d'une réglementation et d'outils adaptés aux activités de la ville de Genève.

Consciente que cette refonte demandera du temps, la Cour a également proposé des recommandations pouvant être mises en place sans attendre comme la gestion numérique des dossiers, l'inclusion des avantages en nature dans le certificat de salaire et la suppression des forfaits d'heures supplémentaires, contraires au statut actuel.

Les autorités compétentes de la ville de Genève ont approuvé les 17 recommandations de la Cour des comptes et s'apprêtent à les mettre en application.

2) Gestion des identités numériques et des autorisations à l'Etat de Genève (GINA)

La Cour a identifié la gestion des identités numériques et des autorisations comme objet d'audit notamment en raison du nombre d'applications à l'Etat de Genève, du projet AeL avec 250'000 utilisateurs potentiels ainsi que des exigences élevées en termes de sécurité.

La gestion des identités numériques et des autorisations peut être définie comme l'ensemble des processus et systèmes déployés pour diriger et gérer de manière efficace et effective les accès aux ressources informatiques au sein d'une organisation. Il convient de souligner qu'une solution de gestion des identités et des autorisations pour une institution à structure hétérogène et complexe, telle qu'une administration cantonale, doit pouvoir être évolutive et intégrer des caractéristiques répondant à des standards de sécurité garantissant la confidentialité et la préservation des données sensibles.

L'audit de la Cour a visé à déterminer l'adéquation de la solution GINA, considérant les bonnes pratiques en matière de sécurité, sa capacité à évoluer en fonction des besoins des utilisateurs et de l'environnement technique, et son coût.

La solution GINA est issue d'un ensemble de composants (open source, développés en interne ou du marché). Il apparaît à ce jour un risque de dépendance de la solution GINA à certaines technologies qui pourrait être considéré comme un élément bloquant pour permettre de répondre à l'évolution de la solution par rapport aux bonnes pratiques en la matière.

En outre, les besoins exprimés par les départements ne sont, à l'heure actuelle, ni suffisamment pris en compte, ni à temps. Le développement actuel de GINA s'opère dans un mode réactif, et le CTI répond dans l'urgence aux requêtes des départements. La solution se base sur une vision globale sécuritaire à long terme du CTI, mais cette solution évolue dans un environnement au sein duquel il est difficile d'avoir une planification à long terme s'inscrivant dans cette vision.

S'il convient de noter qu'un travail important a été effectué, à ce jour, dans un environnement complexe, il s'agit maintenant de démontrer la meilleure manière de faire évoluer la gestion des identités et des autorisations. A cette fin, il conviendrait de préparer un mandat d'étude qui, à court terme, permette d'évaluer la faisabilité de maintenir GINA en la faisant évoluer ou de migrer vers une solution alternative.

Pour toute information complémentaire, prière de contacter
Monsieur Stanislas ZUIN, Président de la Cour des comptes
Tél. 022 388 77 93, courriel : stanislas.zuin@etat.ge.ch



Genève, le 30 juin 2011

Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse de la Cour des comptes (2 pages)

Cour des comptes: présentation de deux nouveaux rapports :

Gestion des indemnités en Ville de Genève

Gestion des identités numériques et des autorisations à l'Etat de Genève

Concernant la gestion des indemnités, primes et débours de la Ville de Genève, la Cour a notamment constaté une absence de réglementation fiable. Il en résulte une application non homogène et une utilisation inappropriée des règlements par plusieurs services entraînant des inégalités de traitement entre collaborateurs. La Cour a émis des recommandations, toutes approuvées par les autorités municipales, visant à refondre le système des indemnités, primes et débours ceci dans un but de simplification du système de rémunération, un allègement du temps administratif dévolu à la gestion des indemnités et de restauration d'une égalité de traitement.

Concernant la gestion des identités numériques et des autorisations à l'Etat de Genève (GINA), la Cour a notamment constaté qu'un travail important a été effectué dans un environnement complexe. Cependant, il est nécessaire d'améliorer la gestion des identités et des autorisations afin de maintenir une sécurité adéquate en prévision de l'évolution de l'environnement technologique et des besoins de l'administration. La Cour recommande un mandat d'étude à court terme permettant de déterminer s'il convient de maintenir GINA en la faisant évoluer ou de migrer vers une solution alternative. Les rapports sont librement disponibles sur <http://www.ge.ch/cdc/>.

1) Gestion des indemnités, primes et débours de la Ville de Genève

En 2009, le montant des indemnités, primes et débours en Ville de Genève s'est élevé à 20.2 millions concernant 4'894 personnes (employés, temporaires, stagiaires et autres). Une prime exceptionnelle de 3.5 millions concernant 3'366 personnes est comprise dans ces montants. Pas moins de 168 rubriques ont été utilisées, pour un montant total de 16.7 millions. Considérant l'entrée en vigueur du nouveau statut du personnel et de l'ancienneté des bases réglementaires, la Cour des comptes s'est autosaisie d'une mission relative à la gestion et au traitement des indemnités, primes et débours versés au personnel de la Ville de Genève afin de déterminer si les principes de légalité et de l'emploi judicieux et économique des moyens sont appliqués. L'audit de la Cour des comptes a examiné les indemnités, primes et débours dans un échantillon représentatif touchant l'ensemble des départements de l'administration municipale.

Un travail considérable a été effectué par la Cour pour tenter de retrouver les sources qui sont à l'origine des 168 rubriques concernant les 9 primes, 113 indemnités et 46 débours divers existant en ville de Genève. Malgré ce travail, la réglementation concernant 37 rubriques et totalisant 1.5 million n'a pas pu être fournie à la Cour.

Le problème majeur de l'administration municipale tient à une absence de réglementation fiable et connue de tous, dès lors que les règlements internes, décisions du Conseil administratif et autres processus approuvés ne font pas l'objet d'un inventaire mis à la disposition des intéressés, ceci contrairement tant aux sollicitations des élus que des exigences du nouveau statut et de son règlement d'application.

Les conséquences de cette situation réglementaire floue sont une application non homogène et une utilisation inappropriée des règlements par plusieurs services entraînant des inégalités de traitement entre collaborateurs.

Suite à une longue liste de constats, la Cour a émis des recommandations visant à refondre le système des indemnités, primes et débours ceci dans un but de simplification du système de rémunération, un allègement du temps administratif dévolu à la gestion des indemnités et de restauration d'une égalité de traitement. Elle devra aboutir à la mise en place d'une réglementation et d'outils adaptés aux activités de la ville de Genève.

Consciente que cette refonte demandera du temps, la Cour a également proposé des recommandations pouvant être mises en place sans attendre comme la gestion numérique des dossiers, l'inclusion des avantages en nature dans le certificat de salaire et la suppression des forfaits d'heures supplémentaires, contraires au statut actuel.

Les autorités compétentes de la ville de Genève ont approuvé les 17 recommandations de la Cour des comptes et s'apprêtent à les mettre en application.

2) Gestion des identités numériques et des autorisations à l'Etat de Genève (GINA)

La Cour a identifié la gestion des identités numériques et des autorisations comme objet d'audit notamment en raison du nombre d'applications à l'Etat de Genève, du projet AeL avec 250'000 utilisateurs potentiels ainsi que des exigences élevées en termes de sécurité.

La gestion des identités numériques et des autorisations peut être définie comme l'ensemble des processus et systèmes déployés pour diriger et gérer de manière efficace et effective les accès aux ressources informatiques au sein d'une organisation. Il convient de souligner qu'une solution de gestion des identités et des autorisations pour une institution à structure hétérogène et complexe, telle qu'une administration cantonale, doit pouvoir être évolutive et intégrer des caractéristiques répondant à des standards de sécurité garantissant la confidentialité et la préservation des données sensibles.

L'audit de la Cour a visé à déterminer l'adéquation de la solution GINA, considérant les bonnes pratiques en matière de sécurité, sa capacité à évoluer en fonction des besoins des utilisateurs et de l'environnement technique, et son coût.

La solution GINA est issue d'un ensemble de composants (open source, développés en interne ou du marché). Il apparaît à ce jour un risque de dépendance de la solution GINA à certaines technologies qui pourrait être considéré comme un élément bloquant pour permettre de répondre à l'évolution de la solution par rapport aux bonnes pratiques en la matière.

En outre, les besoins exprimés par les départements ne sont, à l'heure actuelle, ni suffisamment pris en compte, ni à temps. Le développement actuel de GINA s'opère dans un mode réactif, et le CTI répond dans l'urgence aux requêtes des départements. La solution se base sur une vision globale sécuritaire à long terme du CTI, mais cette solution évolue dans un environnement au sein duquel il est difficile d'avoir une planification à long terme s'inscrivant dans cette vision.

S'il convient de noter qu'un travail important a été effectué, à ce jour, dans un environnement complexe, il s'agit maintenant de démontrer la meilleure manière de faire évoluer la gestion des identités et des autorisations. A cette fin, il conviendrait de préparer un mandat d'étude qui, à court terme, permette d'évaluer la faisabilité de maintenir GINA en la faisant évoluer ou de migrer vers une solution alternative.

Pour toute information complémentaire, prière de contacter
Monsieur Stanislas ZUIN, Président de la Cour des comptes
Tél. 022 388 77 93, courriel : stanislas.zuin@etat.ge.ch



Genève, le 30 juin 2011

Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse de la Cour des comptes (2 pages)

Cour des comptes: présentation de deux nouveaux rapports :

Gestion des indemnités en Ville de Genève

Gestion des identités numériques et des autorisations à l'Etat de Genève

Concernant la gestion des indemnités, primes et débours de la Ville de Genève, la Cour a notamment constaté une absence de réglementation fiable. Il en résulte une application non homogène et une utilisation inappropriée des règlements par plusieurs services entraînant des inégalités de traitement entre collaborateurs. La Cour a émis des recommandations, toutes approuvées par les autorités municipales, visant à refondre le système des indemnités, primes et débours ceci dans un but de simplification du système de rémunération, un allègement du temps administratif dévolu à la gestion des indemnités et de restauration d'une égalité de traitement.

Concernant la gestion des identités numériques et des autorisations à l'Etat de Genève (GINA), la Cour a notamment constaté qu'un travail important a été effectué dans un environnement complexe. Cependant, il est nécessaire d'améliorer la gestion des identités et des autorisations afin de maintenir une sécurité adéquate en prévision de l'évolution de l'environnement technologique et des besoins de l'administration. La Cour recommande un mandat d'étude à court terme permettant de déterminer s'il convient de maintenir GINA en la faisant évoluer ou de migrer vers une solution alternative. Les rapports sont librement disponibles sur <http://www.ge.ch/cdc/>.

1) Gestion des indemnités, primes et débours de la Ville de Genève

En 2009, le montant des indemnités, primes et débours en Ville de Genève s'est élevé à 20.2 millions concernant 4'894 personnes (employés, temporaires, stagiaires et autres). Une prime exceptionnelle de 3.5 millions concernant 3'366 personnes est comprise dans ces montants. Pas moins de 168 rubriques ont été utilisées, pour un montant total de 16.7 millions. Considérant l'entrée en vigueur du nouveau statut du personnel et de l'ancienneté des bases réglementaires, la Cour des comptes s'est autosaisie d'une mission relative à la gestion et au traitement des indemnités, primes et débours versés au personnel de la Ville de Genève afin de déterminer si les principes de légalité et de l'emploi judicieux et économique des moyens sont appliqués. L'audit de la Cour des comptes a examiné les indemnités, primes et débours dans un échantillon représentatif touchant l'ensemble des départements de l'administration municipale.

Un travail considérable a été effectué par la Cour pour tenter de retrouver les sources qui sont à l'origine des 168 rubriques concernant les 9 primes, 113 indemnités et 46 débours divers existant en ville de Genève. Malgré ce travail, la réglementation concernant 37 rubriques et totalisant 1.5 million n'a pas pu être fournie à la Cour.

Le problème majeur de l'administration municipale tient à une absence de réglementation fiable et connue de tous, dès lors que les règlements internes, décisions du Conseil administratif et autres processus approuvés ne font pas l'objet d'un inventaire mis à la disposition des intéressés, ceci contrairement tant aux sollicitations des élus que des exigences du nouveau statut et de son règlement d'application.

Les conséquences de cette situation réglementaire floue sont une application non homogène et une utilisation inappropriée des règlements par plusieurs services entraînant des inégalités de traitement entre collaborateurs.

Suite à une longue liste de constats, la Cour a émis des recommandations visant à refondre le système des indemnités, primes et débours ceci dans un but de simplification du système de rémunération, un allègement du temps administratif dévolu à la gestion des indemnités et de restauration d'une égalité de traitement. Elle devra aboutir à la mise en place d'une réglementation et d'outils adaptés aux activités de la ville de Genève.

Consciente que cette refonte demandera du temps, la Cour a également proposé des recommandations pouvant être mises en place sans attendre comme la gestion numérique des dossiers, l'inclusion des avantages en nature dans le certificat de salaire et la suppression des forfaits d'heures supplémentaires, contraires au statut actuel.

Les autorités compétentes de la ville de Genève ont approuvé les 17 recommandations de la Cour des comptes et s'apprêtent à les mettre en application.

2) Gestion des identités numériques et des autorisations à l'Etat de Genève (GINA)

La Cour a identifié la gestion des identités numériques et des autorisations comme objet d'audit notamment en raison du nombre d'applications à l'Etat de Genève, du projet AeL avec 250'000 utilisateurs potentiels ainsi que des exigences élevées en termes de sécurité.

La gestion des identités numériques et des autorisations peut être définie comme l'ensemble des processus et systèmes déployés pour diriger et gérer de manière efficace et effective les accès aux ressources informatiques au sein d'une organisation. Il convient de souligner qu'une solution de gestion des identités et des autorisations pour une institution à structure hétérogène et complexe, telle qu'une administration cantonale, doit pouvoir être évolutive et intégrer des caractéristiques répondant à des standards de sécurité garantissant la confidentialité et la préservation des données sensibles.

L'audit de la Cour a visé à déterminer l'adéquation de la solution GINA, considérant les bonnes pratiques en matière de sécurité, sa capacité à évoluer en fonction des besoins des utilisateurs et de l'environnement technique, et son coût.

La solution GINA est issue d'un ensemble de composants (open source, développés en interne ou du marché). Il apparaît à ce jour un risque de dépendance de la solution GINA à certaines technologies qui pourrait être considéré comme un élément bloquant pour permettre de répondre à l'évolution de la solution par rapport aux bonnes pratiques en la matière.

En outre, les besoins exprimés par les départements ne sont, à l'heure actuelle, ni suffisamment pris en compte, ni à temps. Le développement actuel de GINA s'opère dans un mode réactif, et le CTI répond dans l'urgence aux requêtes des départements. La solution se base sur une vision globale sécuritaire à long terme du CTI, mais cette solution évolue dans un environnement au sein duquel il est difficile d'avoir une planification à long terme s'inscrivant dans cette vision.

S'il convient de noter qu'un travail important a été effectué, à ce jour, dans un environnement complexe, il s'agit maintenant de démontrer la meilleure manière de faire évoluer la gestion des identités et des autorisations. A cette fin, il conviendrait de préparer un mandat d'étude qui, à court terme, permette d'évaluer la faisabilité de maintenir GINA en la faisant évoluer ou de migrer vers une solution alternative.

Pour toute information complémentaire, prière de contacter
Monsieur Stanislas ZUIN, Président de la Cour des comptes
Tél. 022 388 77 93, courriel : stanislas.zuin@etat.ge.ch



Genève, le 30 juin 2011

Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse de la Cour des comptes (2 pages)

Cour des comptes: présentation de deux nouveaux rapports :

Gestion des indemnités en Ville de Genève

Gestion des identités numériques et des autorisations à l'Etat de Genève

Concernant la gestion des indemnités, primes et débours de la Ville de Genève, la Cour a notamment constaté une absence de réglementation fiable. Il en résulte une application non homogène et une utilisation inappropriée des règlements par plusieurs services entraînant des inégalités de traitement entre collaborateurs. La Cour a émis des recommandations, toutes approuvées par les autorités municipales, visant à refondre le système des indemnités, primes et débours ceci dans un but de simplification du système de rémunération, un allègement du temps administratif dévolu à la gestion des indemnités et de restauration d'une égalité de traitement.

Concernant la gestion des identités numériques et des autorisations à l'Etat de Genève (GINA), la Cour a notamment constaté qu'un travail important a été effectué dans un environnement complexe. Cependant, il est nécessaire d'améliorer la gestion des identités et des autorisations afin de maintenir une sécurité adéquate en prévision de l'évolution de l'environnement technologique et des besoins de l'administration. La Cour recommande un mandat d'étude à court terme permettant de déterminer s'il convient de maintenir GINA en la faisant évoluer ou de migrer vers une solution alternative. Les rapports sont librement disponibles sur <http://www.ge.ch/cdc/>.

1) Gestion des indemnités, primes et débours de la Ville de Genève

En 2009, le montant des indemnités, primes et débours en Ville de Genève s'est élevé à 20.2 millions concernant 4'894 personnes (employés, temporaires, stagiaires et autres). Une prime exceptionnelle de 3.5 millions concernant 3'366 personnes est comprise dans ces montants. Pas moins de 168 rubriques ont été utilisées, pour un montant total de 16.7 millions. Considérant l'entrée en vigueur du nouveau statut du personnel et de l'ancienneté des bases réglementaires, la Cour des comptes s'est autosaisie d'une mission relative à la gestion et au traitement des indemnités, primes et débours versés au personnel de la Ville de Genève afin de déterminer si les principes de légalité et de l'emploi judicieux et économique des moyens sont appliqués. L'audit de la Cour des comptes a examiné les indemnités, primes et débours dans un échantillon représentatif touchant l'ensemble des départements de l'administration municipale.

Un travail considérable a été effectué par la Cour pour tenter de retrouver les sources qui sont à l'origine des 168 rubriques concernant les 9 primes, 113 indemnités et 46 débours divers existant en ville de Genève. Malgré ce travail, la réglementation concernant 37 rubriques et totalisant 1.5 million n'a pas pu être fournie à la Cour.

Le problème majeur de l'administration municipale tient à une absence de réglementation fiable et connue de tous, dès lors que les règlements internes, décisions du Conseil administratif et autres processus approuvés ne font pas l'objet d'un inventaire mis à la disposition des intéressés, ceci contrairement tant aux sollicitations des élus que des exigences du nouveau statut et de son règlement d'application.

Les conséquences de cette situation réglementaire floue sont une application non homogène et une utilisation inappropriée des règlements par plusieurs services entraînant des inégalités de traitement entre collaborateurs.

Suite à une longue liste de constats, la Cour a émis des recommandations visant à refondre le système des indemnités, primes et débours ceci dans un but de simplification du système de rémunération, un allègement du temps administratif dévolu à la gestion des indemnités et de restauration d'une égalité de traitement. Elle devra aboutir à la mise en place d'une réglementation et d'outils adaptés aux activités de la ville de Genève.

Consciente que cette refonte demandera du temps, la Cour a également proposé des recommandations pouvant être mises en place sans attendre comme la gestion numérique des dossiers, l'inclusion des avantages en nature dans le certificat de salaire et la suppression des forfaits d'heures supplémentaires, contraires au statut actuel.

Les autorités compétentes de la ville de Genève ont approuvé les 17 recommandations de la Cour des comptes et s'apprêtent à les mettre en application.

2) Gestion des identités numériques et des autorisations à l'Etat de Genève (GINA)

La Cour a identifié la gestion des identités numériques et des autorisations comme objet d'audit notamment en raison du nombre d'applications à l'Etat de Genève, du projet AeL avec 250'000 utilisateurs potentiels ainsi que des exigences élevées en termes de sécurité.

La gestion des identités numériques et des autorisations peut être définie comme l'ensemble des processus et systèmes déployés pour diriger et gérer de manière efficace et effective les accès aux ressources informatiques au sein d'une organisation. Il convient de souligner qu'une solution de gestion des identités et des autorisations pour une institution à structure hétérogène et complexe, telle qu'une administration cantonale, doit pouvoir être évolutive et intégrer des caractéristiques répondant à des standards de sécurité garantissant la confidentialité et la préservation des données sensibles.

L'audit de la Cour a visé à déterminer l'adéquation de la solution GINA, considérant les bonnes pratiques en matière de sécurité, sa capacité à évoluer en fonction des besoins des utilisateurs et de l'environnement technique, et son coût.

La solution GINA est issue d'un ensemble de composants (open source, développés en interne ou du marché). Il apparaît à ce jour un risque de dépendance de la solution GINA à certaines technologies qui pourrait être considéré comme un élément bloquant pour permettre de répondre à l'évolution de la solution par rapport aux bonnes pratiques en la matière.

En outre, les besoins exprimés par les départements ne sont, à l'heure actuelle, ni suffisamment pris en compte, ni à temps. Le développement actuel de GINA s'opère dans un mode réactif, et le CTI répond dans l'urgence aux requêtes des départements. La solution se base sur une vision globale sécuritaire à long terme du CTI, mais cette solution évolue dans un environnement au sein duquel il est difficile d'avoir une planification à long terme s'inscrivant dans cette vision.

S'il convient de noter qu'un travail important a été effectué, à ce jour, dans un environnement complexe, il s'agit maintenant de démontrer la meilleure manière de faire évoluer la gestion des identités et des autorisations. A cette fin, il conviendrait de préparer un mandat d'étude qui, à court terme, permette d'évaluer la faisabilité de maintenir GINA en la faisant évoluer ou de migrer vers une solution alternative.

Pour toute information complémentaire, prière de contacter
Monsieur Stanislas ZUIN, Président de la Cour des comptes
Tél. 022 388 77 93, courriel : stanislas.zuin@etat.ge.ch



Genève, le 30 juin 2011

Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse de la Cour des comptes (2 pages)

Cour des comptes: présentation de deux nouveaux rapports :

Gestion des indemnités en Ville de Genève

Gestion des identités numériques et des autorisations à l'Etat de Genève

Concernant la gestion des indemnités, primes et débours de la Ville de Genève, la Cour a notamment constaté une absence de réglementation fiable. Il en résulte une application non homogène et une utilisation inappropriée des règlements par plusieurs services entraînant des inégalités de traitement entre collaborateurs. La Cour a émis des recommandations, toutes approuvées par les autorités municipales, visant à refondre le système des indemnités, primes et débours ceci dans un but de simplification du système de rémunération, un allègement du temps administratif dévolu à la gestion des indemnités et de restauration d'une égalité de traitement.

Concernant la gestion des identités numériques et des autorisations à l'Etat de Genève (GINA), la Cour a notamment constaté qu'un travail important a été effectué dans un environnement complexe. Cependant, il est nécessaire d'améliorer la gestion des identités et des autorisations afin de maintenir une sécurité adéquate en prévision de l'évolution de l'environnement technologique et des besoins de l'administration. La Cour recommande un mandat d'étude à court terme permettant de déterminer s'il convient de maintenir GINA en la faisant évoluer ou de migrer vers une solution alternative. Les rapports sont librement disponibles sur <http://www.ge.ch/cdc/>.

1) Gestion des indemnités, primes et débours de la Ville de Genève

En 2009, le montant des indemnités, primes et débours en Ville de Genève s'est élevé à 20.2 millions concernant 4'894 personnes (employés, temporaires, stagiaires et autres). Une prime exceptionnelle de 3.5 millions concernant 3'366 personnes est comprise dans ces montants. Pas moins de 168 rubriques ont été utilisées, pour un montant total de 16.7 millions. Considérant l'entrée en vigueur du nouveau statut du personnel et de l'ancienneté des bases réglementaires, la Cour des comptes s'est autosaisie d'une mission relative à la gestion et au traitement des indemnités, primes et débours versés au personnel de la Ville de Genève afin de déterminer si les principes de légalité et de l'emploi judicieux et économique des moyens sont appliqués. L'audit de la Cour des comptes a examiné les indemnités, primes et débours dans un échantillon représentatif touchant l'ensemble des départements de l'administration municipale.

Un travail considérable a été effectué par la Cour pour tenter de retrouver les sources qui sont à l'origine des 168 rubriques concernant les 9 primes, 113 indemnités et 46 débours divers existant en ville de Genève. Malgré ce travail, la réglementation concernant 37 rubriques et totalisant 1.5 million n'a pas pu être fournie à la Cour.

Le problème majeur de l'administration municipale tient à une absence de réglementation fiable et connue de tous, dès lors que les règlements internes, décisions du Conseil administratif et autres processus approuvés ne font pas l'objet d'un inventaire mis à la disposition des intéressés, ceci contrairement tant aux sollicitations des élus que des exigences du nouveau statut et de son règlement d'application.

Les conséquences de cette situation réglementaire floue sont une application non homogène et une utilisation inappropriée des règlements par plusieurs services entraînant des inégalités de traitement entre collaborateurs.

Suite à une longue liste de constats, la Cour a émis des recommandations visant à refondre le système des indemnités, primes et débours ceci dans un but de simplification du système de rémunération, un allègement du temps administratif dévolu à la gestion des indemnités et de restauration d'une égalité de traitement. Elle devra aboutir à la mise en place d'une réglementation et d'outils adaptés aux activités de la ville de Genève.

Consciente que cette refonte demandera du temps, la Cour a également proposé des recommandations pouvant être mises en place sans attendre comme la gestion numérique des dossiers, l'inclusion des avantages en nature dans le certificat de salaire et la suppression des forfaits d'heures supplémentaires, contraires au statut actuel.

Les autorités compétentes de la ville de Genève ont approuvé les 17 recommandations de la Cour des comptes et s'apprêtent à les mettre en application.

2) Gestion des identités numériques et des autorisations à l'Etat de Genève (GINA)

La Cour a identifié la gestion des identités numériques et des autorisations comme objet d'audit notamment en raison du nombre d'applications à l'Etat de Genève, du projet AeL avec 250'000 utilisateurs potentiels ainsi que des exigences élevées en termes de sécurité.

La gestion des identités numériques et des autorisations peut être définie comme l'ensemble des processus et systèmes déployés pour diriger et gérer de manière efficace et effective les accès aux ressources informatiques au sein d'une organisation. Il convient de souligner qu'une solution de gestion des identités et des autorisations pour une institution à structure hétérogène et complexe, telle qu'une administration cantonale, doit pouvoir être évolutive et intégrer des caractéristiques répondant à des standards de sécurité garantissant la confidentialité et la préservation des données sensibles.

L'audit de la Cour a visé à déterminer l'adéquation de la solution GINA, considérant les bonnes pratiques en matière de sécurité, sa capacité à évoluer en fonction des besoins des utilisateurs et de l'environnement technique, et son coût.

La solution GINA est issue d'un ensemble de composants (open source, développés en interne ou du marché). Il apparaît à ce jour un risque de dépendance de la solution GINA à certaines technologies qui pourrait être considéré comme un élément bloquant pour permettre de répondre à l'évolution de la solution par rapport aux bonnes pratiques en la matière.

En outre, les besoins exprimés par les départements ne sont, à l'heure actuelle, ni suffisamment pris en compte, ni à temps. Le développement actuel de GINA s'opère dans un mode réactif, et le CTI répond dans l'urgence aux requêtes des départements. La solution se base sur une vision globale sécuritaire à long terme du CTI, mais cette solution évolue dans un environnement au sein duquel il est difficile d'avoir une planification à long terme s'inscrivant dans cette vision.

S'il convient de noter qu'un travail important a été effectué, à ce jour, dans un environnement complexe, il s'agit maintenant de démontrer la meilleure manière de faire évoluer la gestion des identités et des autorisations. A cette fin, il conviendrait de préparer un mandat d'étude qui, à court terme, permette d'évaluer la faisabilité de maintenir GINA en la faisant évoluer ou de migrer vers une solution alternative.

Pour toute information complémentaire, prière de contacter
Monsieur Stanislas ZUIN, Président de la Cour des comptes
Tél. 022 388 77 93, courriel : stanislas.zuin@etat.ge.ch



Genève, le 30 juin 2011

Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse de la Cour des comptes (2 pages)

Cour des comptes: présentation de deux nouveaux rapports :

Gestion des indemnités en Ville de Genève

Gestion des identités numériques et des autorisations à l'Etat de Genève

Concernant la gestion des indemnités, primes et débours de la Ville de Genève, la Cour a notamment constaté une absence de réglementation fiable. Il en résulte une application non homogène et une utilisation inappropriée des règlements par plusieurs services entraînant des inégalités de traitement entre collaborateurs. La Cour a émis des recommandations, toutes approuvées par les autorités municipales, visant à refondre le système des indemnités, primes et débours ceci dans un but de simplification du système de rémunération, un allègement du temps administratif dévolu à la gestion des indemnités et de restauration d'une égalité de traitement.

Concernant la gestion des identités numériques et des autorisations à l'Etat de Genève (GINA), la Cour a notamment constaté qu'un travail important a été effectué dans un environnement complexe. Cependant, il est nécessaire d'améliorer la gestion des identités et des autorisations afin de maintenir une sécurité adéquate en prévision de l'évolution de l'environnement technologique et des besoins de l'administration. La Cour recommande un mandat d'étude à court terme permettant de déterminer s'il convient de maintenir GINA en la faisant évoluer ou de migrer vers une solution alternative. Les rapports sont librement disponibles sur <http://www.ge.ch/cdc/>.

1) Gestion des indemnités, primes et débours de la Ville de Genève

En 2009, le montant des indemnités, primes et débours en Ville de Genève s'est élevé à 20.2 millions concernant 4'894 personnes (employés, temporaires, stagiaires et autres). Une prime exceptionnelle de 3.5 millions concernant 3'366 personnes est comprise dans ces montants. Pas moins de 168 rubriques ont été utilisées, pour un montant total de 16.7 millions. Considérant l'entrée en vigueur du nouveau statut du personnel et de l'ancienneté des bases réglementaires, la Cour des comptes s'est autosaisie d'une mission relative à la gestion et au traitement des indemnités, primes et débours versés au personnel de la Ville de Genève afin de déterminer si les principes de légalité et de l'emploi judicieux et économique des moyens sont appliqués. L'audit de la Cour des comptes a examiné les indemnités, primes et débours dans un échantillon représentatif touchant l'ensemble des départements de l'administration municipale.

Un travail considérable a été effectué par la Cour pour tenter de retrouver les sources qui sont à l'origine des 168 rubriques concernant les 9 primes, 113 indemnités et 46 débours divers existant en ville de Genève. Malgré ce travail, la réglementation concernant 37 rubriques et totalisant 1.5 million n'a pas pu être fournie à la Cour.

Le problème majeur de l'administration municipale tient à une absence de réglementation fiable et connue de tous, dès lors que les règlements internes, décisions du Conseil administratif et autres processus approuvés ne font pas l'objet d'un inventaire mis à la disposition des intéressés, ceci contrairement tant aux sollicitations des élus que des exigences du nouveau statut et de son règlement d'application.

Les conséquences de cette situation réglementaire floue sont une application non homogène et une utilisation inappropriée des règlements par plusieurs services entraînant des inégalités de traitement entre collaborateurs.

Suite à une longue liste de constats, la Cour a émis des recommandations visant à refondre le système des indemnités, primes et débours ceci dans un but de simplification du système de rémunération, un allègement du temps administratif dévolu à la gestion des indemnités et de restauration d'une égalité de traitement. Elle devra aboutir à la mise en place d'une réglementation et d'outils adaptés aux activités de la ville de Genève.

Consciente que cette refonte demandera du temps, la Cour a également proposé des recommandations pouvant être mises en place sans attendre comme la gestion numérique des dossiers, l'inclusion des avantages en nature dans le certificat de salaire et la suppression des forfaits d'heures supplémentaires, contraires au statut actuel.

Les autorités compétentes de la ville de Genève ont approuvé les 17 recommandations de la Cour des comptes et s'apprêtent à les mettre en application.

2) Gestion des identités numériques et des autorisations à l'Etat de Genève (GINA)

La Cour a identifié la gestion des identités numériques et des autorisations comme objet d'audit notamment en raison du nombre d'applications à l'Etat de Genève, du projet AeL avec 250'000 utilisateurs potentiels ainsi que des exigences élevées en termes de sécurité.

La gestion des identités numériques et des autorisations peut être définie comme l'ensemble des processus et systèmes déployés pour diriger et gérer de manière efficace et effective les accès aux ressources informatiques au sein d'une organisation. Il convient de souligner qu'une solution de gestion des identités et des autorisations pour une institution à structure hétérogène et complexe, telle qu'une administration cantonale, doit pouvoir être évolutive et intégrer des caractéristiques répondant à des standards de sécurité garantissant la confidentialité et la préservation des données sensibles.

L'audit de la Cour a visé à déterminer l'adéquation de la solution GINA, considérant les bonnes pratiques en matière de sécurité, sa capacité à évoluer en fonction des besoins des utilisateurs et de l'environnement technique, et son coût.

La solution GINA est issue d'un ensemble de composants (open source, développés en interne ou du marché). Il apparaît à ce jour un risque de dépendance de la solution GINA à certaines technologies qui pourrait être considéré comme un élément bloquant pour permettre de répondre à l'évolution de la solution par rapport aux bonnes pratiques en la matière.

En outre, les besoins exprimés par les départements ne sont, à l'heure actuelle, ni suffisamment pris en compte, ni à temps. Le développement actuel de GINA s'opère dans un mode réactif, et le CTI répond dans l'urgence aux requêtes des départements. La solution se base sur une vision globale sécuritaire à long terme du CTI, mais cette solution évolue dans un environnement au sein duquel il est difficile d'avoir une planification à long terme s'inscrivant dans cette vision.

S'il convient de noter qu'un travail important a été effectué, à ce jour, dans un environnement complexe, il s'agit maintenant de démontrer la meilleure manière de faire évoluer la gestion des identités et des autorisations. A cette fin, il conviendrait de préparer un mandat d'étude qui, à court terme, permette d'évaluer la faisabilité de maintenir GINA en la faisant évoluer ou de migrer vers une solution alternative.

Pour toute information complémentaire, prière de contacter
Monsieur Stanislas ZUIN, Président de la Cour des comptes
Tél. 022 388 77 93, courriel : stanislas.zuin@etat.ge.ch



Genève, le 30 juin 2011

Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse de la Cour des comptes (2 pages)

Cour des comptes: présentation de deux nouveaux rapports :

Gestion des indemnités en Ville de Genève

Gestion des identités numériques et des autorisations à l'Etat de Genève

Concernant la gestion des indemnités, primes et débours de la Ville de Genève, la Cour a notamment constaté une absence de réglementation fiable. Il en résulte une application non homogène et une utilisation inappropriée des règlements par plusieurs services entraînant des inégalités de traitement entre collaborateurs. La Cour a émis des recommandations, toutes approuvées par les autorités municipales, visant à refondre le système des indemnités, primes et débours ceci dans un but de simplification du système de rémunération, un allègement du temps administratif dévolu à la gestion des indemnités et de restauration d'une égalité de traitement.

Concernant la gestion des identités numériques et des autorisations à l'Etat de Genève (GINA), la Cour a notamment constaté qu'un travail important a été effectué dans un environnement complexe. Cependant, il est nécessaire d'améliorer la gestion des identités et des autorisations afin de maintenir une sécurité adéquate en prévision de l'évolution de l'environnement technologique et des besoins de l'administration. La Cour recommande un mandat d'étude à court terme permettant de déterminer s'il convient de maintenir GINA en la faisant évoluer ou de migrer vers une solution alternative. Les rapports sont librement disponibles sur <http://www.ge.ch/cdc/>.

1) Gestion des indemnités, primes et débours de la Ville de Genève

En 2009, le montant des indemnités, primes et débours en Ville de Genève s'est élevé à 20.2 millions concernant 4'894 personnes (employés, temporaires, stagiaires et autres). Une prime exceptionnelle de 3.5 millions concernant 3'366 personnes est comprise dans ces montants. Pas moins de 168 rubriques ont été utilisées, pour un montant total de 16.7 millions. Considérant l'entrée en vigueur du nouveau statut du personnel et de l'ancienneté des bases réglementaires, la Cour des comptes s'est autosaisie d'une mission relative à la gestion et au traitement des indemnités, primes et débours versés au personnel de la Ville de Genève afin de déterminer si les principes de légalité et de l'emploi judicieux et économique des moyens sont appliqués. L'audit de la Cour des comptes a examiné les indemnités, primes et débours dans un échantillon représentatif touchant l'ensemble des départements de l'administration municipale.

Un travail considérable a été effectué par la Cour pour tenter de retrouver les sources qui sont à l'origine des 168 rubriques concernant les 9 primes, 113 indemnités et 46 débours divers existant en ville de Genève. Malgré ce travail, la réglementation concernant 37 rubriques et totalisant 1.5 million n'a pas pu être fournie à la Cour.

Le problème majeur de l'administration municipale tient à une absence de réglementation fiable et connue de tous, dès lors que les règlements internes, décisions du Conseil administratif et autres processus approuvés ne font pas l'objet d'un inventaire mis à la disposition des intéressés, ceci contrairement tant aux sollicitations des élus que des exigences du nouveau statut et de son règlement d'application.

Les conséquences de cette situation réglementaire floue sont une application non homogène et une utilisation inappropriée des règlements par plusieurs services entraînant des inégalités de traitement entre collaborateurs.

Suite à une longue liste de constats, la Cour a émis des recommandations visant à refondre le système des indemnités, primes et débours ceci dans un but de simplification du système de rémunération, un allègement du temps administratif dévolu à la gestion des indemnités et de restauration d'une égalité de traitement. Elle devra aboutir à la mise en place d'une réglementation et d'outils adaptés aux activités de la ville de Genève.

Consciente que cette refonte demandera du temps, la Cour a également proposé des recommandations pouvant être mises en place sans attendre comme la gestion numérique des dossiers, l'inclusion des avantages en nature dans le certificat de salaire et la suppression des forfaits d'heures supplémentaires, contraires au statut actuel.

Les autorités compétentes de la ville de Genève ont approuvé les 17 recommandations de la Cour des comptes et s'apprêtent à les mettre en application.

2) Gestion des identités numériques et des autorisations à l'Etat de Genève (GINA)

La Cour a identifié la gestion des identités numériques et des autorisations comme objet d'audit notamment en raison du nombre d'applications à l'Etat de Genève, du projet AeL avec 250'000 utilisateurs potentiels ainsi que des exigences élevées en termes de sécurité.

La gestion des identités numériques et des autorisations peut être définie comme l'ensemble des processus et systèmes déployés pour diriger et gérer de manière efficace et effective les accès aux ressources informatiques au sein d'une organisation. Il convient de souligner qu'une solution de gestion des identités et des autorisations pour une institution à structure hétérogène et complexe, telle qu'une administration cantonale, doit pouvoir être évolutive et intégrer des caractéristiques répondant à des standards de sécurité garantissant la confidentialité et la préservation des données sensibles.

L'audit de la Cour a visé à déterminer l'adéquation de la solution GINA, considérant les bonnes pratiques en matière de sécurité, sa capacité à évoluer en fonction des besoins des utilisateurs et de l'environnement technique, et son coût.

La solution GINA est issue d'un ensemble de composants (open source, développés en interne ou du marché). Il apparaît à ce jour un risque de dépendance de la solution GINA à certaines technologies qui pourrait être considéré comme un élément bloquant pour permettre de répondre à l'évolution de la solution par rapport aux bonnes pratiques en la matière.

En outre, les besoins exprimés par les départements ne sont, à l'heure actuelle, ni suffisamment pris en compte, ni à temps. Le développement actuel de GINA s'opère dans un mode réactif, et le CTI répond dans l'urgence aux requêtes des départements. La solution se base sur une vision globale sécuritaire à long terme du CTI, mais cette solution évolue dans un environnement au sein duquel il est difficile d'avoir une planification à long terme s'inscrivant dans cette vision.

S'il convient de noter qu'un travail important a été effectué, à ce jour, dans un environnement complexe, il s'agit maintenant de démontrer la meilleure manière de faire évoluer la gestion des identités et des autorisations. A cette fin, il conviendrait de préparer un mandat d'étude qui, à court terme, permette d'évaluer la faisabilité de maintenir GINA en la faisant évoluer ou de migrer vers une solution alternative.

Pour toute information complémentaire, prière de contacter
Monsieur Stanislas ZUIN, Président de la Cour des comptes
Tél. 022 388 77 93, courriel : stanislas.zuin@etat.ge.ch